

hayom

Le Magazine du Judaïsme d'Aujourd'hui
Parution trimestrielle éditée par la
Communauté Israélite Libérale de Genève, CILG-GIL
43 route de Chêne, 1208 Genève

COMMANDE D'INSERTION PUBLICITAIRE

Je soussigné :

Société :

Adresse :

Tél. : Fax :

désire une insertion publicitaire dans la revue Hayom :

Abo pub / an

4 ^{ème} couverture :	6'000.- + frais (100.-)	18'000.-	Format choisi :
2 ^{ème} couverture :	5'000.- + frais (100.-)	15'000.-	
3 ^{ème} couverture : <i>réservée</i>	4'500.- + frais (100.-)	13'500.-	
Face sommaire : <i>réservée</i>	4'000.- + frais (100.-)	12'000.-	Frais techniques :
Face actualité :	3'750.- + frais (100.-)	11'250.-	Prix :
Pleine page droite :	3'500.- + frais (100.-)	10'500.-	Nombre d'éditions :
Pleine page :	3'000.- + frais (100.-)	9'000.-	
½ Page : (miroir de page)	1'750.- + frais (100.-)	5'250.-	
¼ Page : (miroir de page ou bandeau)		3'500.-	Prix total :

Règlement par CCP 17-275301-9 à l'ordre de "Hayom/GIL"

Tirage : 4'500 exemplaires minimum (distribution contrôlée par la REMP)

Parutions : mars, juin, septembre, décembre

Papier : intérieur brillant 135gm2 CM3 / couverture, brillant 170gm2 CM3

Caractéristiques : Format A4, Impression offset quadrichromique

Fichier : PDF haute résolution, 300 DPI, format pleine-page franc-bord 210 x 297 mm + 3 mm de coupe des 4 côtés, format demi-page 210 x 148 mm + 3 mm de coupe des 4 côtés / **transmis par email, FTP ou sur CD/DVD**

Adresse d'envoi du matériel publicitaire :

Agence Transphère, 36 rue des Maraîchers, C.P. 87, 1211 Genève 8, T 022 807 27 00, F 022 807 27 10, f.nouveau@transphere-com.ch

Contact : Chrystel Morel T : 022 732 32 45, F : 022 738 28 52, info@gil.ch

Observations :

.....
.....

Conditions générales

1. Hayom publie l'insertion de l'Annonceur pour le nombre de prochaines éditions successives mentionnées ci-dessus. 2. L'Annonceur est seul responsable du contenu de son annonce. Si Hayom reçoit un avertissement à cause de possibles violations juridiques concernant les annonces, elle est autorisée à résilier le contrat d'insertion ou à suspendre les insertions jusqu'à ce que la question de la violation soit réglée, tout dédommagement de la part d'Hayom étant exclu. 3. L'insertion publicitaire est réalisée à partir des éléments fournis par l'Annonceur à la date fixée ci-dessus. Passée cette date, Hayom utilise les éléments en sa possession sans qu'aucune contestation de l'Annonceur ne puisse être prise en considération. L'Annonceur est tenu de préciser sur la commande la couleur de son insertion, à défaut de quoi Hayom demeure libre de la choisir. 4. L'Annonceur reçoit une épreuve (bon à tirer) avant le début de l'impression. Si l'épreuve n'est pas retournée dans un délai d'un mois avant la date de la publication, elle est réputée être approuvée, Hayom ne pouvant pas être tenue responsable pour d'éventuelles erreurs. 5. Si une insertion incorrecte par la faute d'Hayom altère de manière importante son sens ou son impact, l'annonceur est dédommagé par l'attribution dans la prochaine parution possible d'un espace d'annonce équivalent, toute autre prétention de l'Annonceur étant exclue. Les réclamations ne peuvent être prises en considération que si elles ont été reçues par écrit par Hayom dans les trente jours après la parution. 6. La présente commande ne peut en aucun cas être annulée. 7. Le présent contrat est soumis au droit suisse. **Tous les litiges auxquels le présent contrat peut donner lieu sont soumis aux tribunaux du Canton de Genève, le recours au Tribunal fédéral demeurant réservé.**

Signature du délégué "Hayom" :

Date :

Signature - Cachet de l'annonceur :

Date :